

PLAN CANICULE

Formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif par un tiers

prévu à l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles (*).

Origine du formulaire : Centre Communal d'Action Sociale de FREJUS

Date : / / N° d'inscription :

RUBRIQUE 1 ⁽¹⁾

Je soussigné(e)

Nom : Prénoms :

Agissant en qualité de ⁽²⁾

- représentant légal.
- service d'aide à domicile ou service de soins infirmiers à domiciles.
- médecin traitant.
- Autre (préciser) :

Sollicite l'inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres de :

Nom : Prénoms :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

- En qualité de personnes âgées de 65 ans et plus ⁽²⁾.
- En qualité de personnes âgées de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail ⁽²⁾.
- En qualité de personne de personne handicapée ⁽²⁾.

RUBRIQUE 2 ⁽³⁾

Nom du Médecin traitant : _____

Téléphone : _____

RUBRIQUE 3 ⁽³⁾

M. / Mme / Mlle bénéficié de l'intervention ⁽²⁾ :

- d'un service d'aide à domicile
Nom du service :
- Adresse et téléphone :**

- d'un service de soins infirmiers à domicile
Nom du service :
Adresse et téléphone :
- d'un autre service
Nom du service :
Adresse et téléphone :
- d'aucun service à domicile

- (1) Les réponses à cette rubrique permettant l'identification du déclarant sont obligatoires.
(2) Cocher la case correspondant à votre situation
(3) Les réponses à ces rubriques sont facultatives

RUBRIQUE 4 ⁽³⁾

Personnes de l'entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénoms :
Adresse :

Code postal : Ville :
Téléphone :
=====

Nom : Prénoms :
Adresse :

Code postal : Ville :
Téléphone :
=====

Nom : Prénoms :
Adresse :

Code postal : Ville :
Téléphone :
=====

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Fait à le /20

Signature

Dispositions relatives à la loi de 6 janvier 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

1. Toutes réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
2. Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
3. En tout état de cause, les personnes concernées ont le droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.
Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le maire.

Cette demande doit être adressée au

Centre Communal d'Action Sociale de FREJUS (CCAS)
LE KIPLING
305 avenue Aristide BRIAND
83600 FREJUS

(*) Document réalisé par la cellule d'appui de la DGAS.